

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 avril 2019

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Natacha BUSSO, Morgane FORTIN, Marie-Thérèse REUILLÉ et MM Jérémie DARIDAN, Cyril PETRIGNET, Patrice WAHLEN et Gilles VAN BRUSSEL BELOT.

Absente excusée avec pouvoir : Mme Sophie THIBAUT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse REUILLÉ).

Absente excusée sans pouvoir : Mme Myriam GESCHWINE.

M. Patrice WAHLEN a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Séance ouverte à 19 h

Le dernier compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

Objet : Achat du fonds de commerce de la boulangerie, délibération n° 2019/AVRIL/001 :

Mme le Maire expose la situation juridique de la boulangerie après contact avec Maître François CARLO, liquidateur judiciaire, lequel nous a déjà demandé de proposer un prix pour l'achat du fonds de commerce.

Mme le Maire souligne qu'il s'agit d'un commerce de 1^{ère} nécessité et qui, plus est, s'avère être le dernier commerce de la commune.

Par ailleurs, il y a urgence à ce que la commune qui est propriétaire des murs puisse avoir accès aux locaux pour pouvoir répondre aux repreneurs potentiels qui se sont déclarés suite à l'annonce déposée par la Mairie sur le site « S.O.S. Villages ».

L'achat du fonds de commerce est une condition nécessaire pour que la commune puisse réaliser son projet d'implantation, dans un 1^{er} temps, d'un dépôt de pain.

Pour tous ces motifs, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- Fixent à 15 000 € le montant de la proposition d'achat du fonds de commerce de la boulangerie et espèrent ainsi débloquer la situation dans les plus brefs délais.
- Autorisent Mme le Maire à signer l'acte notarial.
- Autorisent Mme le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

Objet : Pétition de soutien aux services de l'Office National des Forêts, Délibération n° 2019/AVRIL/002 :

Les membres du Conseil Municipal, sollicités par l'Intersyndicale de l'Office National des Forêts qui s'inquiète de la remise en cause des missions dévolues à l'Office National des Forêts et d'une éventuelle privatisation des prestations apportées aux communes, réaffirment leur attachement au régime forestier mis en œuvre dans la forêt communale par le service public.

Ils déplorent la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires et acceptent de signer la pétition soumise par l'intersyndicale.

L'Office National des Forêts a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1 500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'Office National des Forêts signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'Office National des Forêts c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, Collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Soutiennent les personnels de l'Office National des Forêts et demande au Gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'Office National des Forêts.
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'Office National des Forêts chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'Office National des Forêts, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Objet : Demande d'aide sociale, délibération n° 2019/AVRIL/003 :

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du mail reçu du service social de l'Unité Territoriale de l'Auxerrois demandant le dégrèvement total de la facture d'une concession au cimetière s'élevant à 170 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Ne donnent pas suite à cette demande, considérant que cela créerait un précédent et que bien d'autres familles de Saint-Cyr-les-Colons aux revenus moindres seraient plus en droit de prétendre à une aide.

Compte rendu des réunions des organismes extérieurs :

Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs :

Mme le Maire et M. le 1^{er} Adjoint font part aux membres du Conseil Municipal que, lors des dernières réunions de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, les principaux sujets suivants ont été abordés :

Augmentation des impôts locaux de 2 % en 2019 et 2 % en 2020.

Un terrain situé dans la zone artisanale des « Violettes » sera cédé par la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs pour l'euro symbolique à la commune de Chablis qui projette d'y construire une salle polyculturelle dont le prix global est évalué aujourd'hui à 5,5 millions d'euros, la part de la Communauté de Communes pourrait s'élever à 450 000 €. Le reste serait pris en charge par la ville de Chablis ou couvert par les subventions publiques et privées.

Syndicat Intercommunal du Collège de Chablis :

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ fait part aux membres du Conseil Municipal que, lors de la réunion qui a eu lieu le 3 avril, les principaux sujets suivants ont été abordés :

Départ de la commune de Bleigny-le-Carreau suite à la suppression de l'école.
Entrée de la commune de Poilly-sur-Serein au sein du Syndicat.
Travaux de réfection des douches au gymnase de Chablis.

Questions diverses :

Ateliers d'animation :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet d'ateliers d'animation, pour lesquels la population avait été consultée par courrier est malheureusement au point mort, la personne qui les avait proposés à la commune s'étant brusquement désistée, pour des raisons personnelles, ce que les membres du Conseil Municipal déplorent fortement. La commune ne renonce pas pour autant à l'ensemble du projet et cherche des intervenants, en particulier pour les ateliers informatiques pour la rentrée de septembre prochain.

Personnel :

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'avis émis par les membres de la Commission de Réforme du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le 9 avril dernier dans le cadre du dossier d'un Adjoint Technique en arrêt pour maladie professionnelle.

Les membres de la Commission de Réforme ont répondu à 4 questions sur 5, énoncées dans le formulaire de demande d'avis (date de consolidation, Incapacité Permanente Partielle, prise en charge des soins et arrêts post consolidation et Aptitude). Concernant la dernière question (demande de mise en retraite pour invalidité), les membres n'ont pu se prononcer car le médecin expert n'a pas renvoyé son document dans les délais impartis. Ce point fera donc l'objet d'un nouvel avis des membres de la Commission de Réforme lors de la séance du 21 mai prochain.

Concernant le second Adjoint Technique, qui lui est en arrêt pour maladie « ordinaire », l'expertise médicale a eu lieu le 2 avril dernier.

Stationnement :

Les membres du Conseil Municipal ont fait le tour de certaines rues du bourg pour statuer sur les problèmes de stationnement, prévoir les emplacements possibles, et le marquage des sections qui seront interdites à cet effet

Le travail réalisé sera examiné lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Eclairage public :

La société T.P.I.L. chargée de l'entretien de l'éclairage public sera contactée pour harmoniser les horaires de fonctionnement de l'éclairage public dans le bourg et les hameaux (allumage à 5 h du matin et extinction à 23 h).

Désherbage :

Les élus sont particulièrement satisfaits de la méthode de désherbage à l'eau chaude qui a été expérimentée ces derniers jours par les employés communaux. Un premier passage a été réalisé en fin de semaine dernière. Trois autres passages sont prévus d'ici l'automne.

Chiens :

Des membres du Conseil Municipal se sont plaints des nuisances sonores causées par les aboiements intempestifs des chiens dans la commune et ont faits état de plusieurs remarques faites par des habitants à ce sujet ; il a aussi été fait état des déjections canines sur la place et dans certaines rues.

Un mot sera remis dans le prochain « Bulletin des 4 Chemins ».

Elections européennes :

Le tableau de tenue du bureau de vote des Elections Européennes du 26 mai est élaboré.

Cérémonie du 8 mai :

La cérémonie de commémoration du 74^{ème} anniversaire de la fin de la guerre de 1939-1945 aura lieu à 11 heures devant le monument aux morts. Un vin d'honneur sera servi en Mairie à l'issue de la cérémonie.

Ecole :

Les enseignantes ayant renoncé aux bancs en béton qui étaient prévus, l'agent d'entretien sera chargé de fabriquer pendant l'hiver prochain un banc en bois qui sera installé autour de l'arbre de la cour de l'école.

Une grève nationale est annoncée le 9 mai par certains syndicats.

Récapitulatif :

Achat du fonds de commerce de la boulangerie, délibération n° 2019/AVRIL/001.

Pétition de soutien aux services de l'Office National des Forêts, Délibération n° 2019/AVRIL/002.

Demande d'aide sociale, délibération n° 2019/AVRIL/003.

Clôture de la séance à 21 h.

Suivent les signatures

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSSO

M. Jérémie DARIDAN

Mme Morgane FORTIN

Mme Myriam GESCHWINE

M. Cyril PETRIGNET

M. Anthony PREAUD

Mme Sophie THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT